

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2023.12.12

Date : Mardi 12 décembre 2023	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 21 h 25
Lieu : Salle Communale, route de Courrendlin 3 - Châtillon		

Présidence : Monsieur Philippe Seuret

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 19 ayants droit

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateurs Messieurs Rossé Joseph et Ortega Thierry. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Assemblée communale mardi 12 décembre à 20h00, salle communale, route de Courrendlin 3.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Discuter et voter le budget 2024, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 43 du 30 novembre 2023 ainsi que par voie de tout ménage N° 10 de décembre 2023.

Aucune modification n'est demandée à cet ordre du jour qui est ainsi accepté par l'assemblée communale.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2023 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Seuret Philippe, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Seuret rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

2. Discuter et voter le budget 2024, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives

La Parole est donnée à M. Mittempergher pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher présente brièvement le résultat du budget 2024 qui boucle sur un excédent de charges de CHF. 125'413.10 avec une quotité proposée à 2.00 soit une augmentation de 0.05.

L'entrée en matière étant acceptée, le président donne à nouveau la parole à M. Mittempergher pour la présentation détaillée du budget.

- **Fonction 0** : Des frais supplémentaires pour l'achat de matériel de vote en prévision de la votation du crédit pour le projet de réfection de la traversée du village sont pris en compte ainsi qu'un défraiement pur les membres du groupe citoyen. Le conseil accueillera le conseil communal de Châtillon-Broye durant l'année 2024. Une augmentation de la secrétaire est également proposée. Des frais pour le support d'un informaticien ont également été ajoutés. Pour les bâtiments communaux, il est prévu de refaire l'aménagement extérieur au sud du bâtiment route de Courrendlin 3. Ces frais sont subventionnés en partie par l'agglomération. Il faut également réaménager le local des archives qui se situe dans le bâtiment du Haut des Prés 10.
 - **M. G N** demande en quoi consiste l'augmentation du personnel administratif s'agit-il d'une annuité supplémentaire ou une réévaluation de classe ?
 - **M. Mittempergher** répond qu'il s'agit d'une annuité
- **Fonction 1** : il y a peu de changement dans cette fonction. Les frais sont notamment liés à l'assurance protection juridique.
- **Fonction 2** : Pour l'école primaire, des frais supplémentaires pour les transports des élèves sont envisagés en raison de la cessation d'activité du transporteur actuel. Pour l'école secondaire, nous subissons une augmentation des coûts liés au nouveau bâtiment construit à Courrendlin.
 - **M. O T** demande si le nouveau bâtiment concerne l'école primaire ou secondaire ?
 - **M. Mittempergher** : Précise que l'utilisation du bâtiment est mixte et qu'une répartition est faite entre les deux.
 - **M. S J-C** demande si la commune a été consultée pour ce projet et si l'assemblée a pris position sur le sujet.
 - **M. Mittempergher** répond que le bâtiment appartient à la commune de Courrendlin qui loue les locaux au syndicat de l'école secondaire. La compétence pour cet investissement appartient donc uniquement à la commune de Courrendlin.
 - **M. S J-C** estime qu'il aurait été élégant d'être consulté. Il est également possible de changer d'école secondaire selon lui.
 - **M. G N** : Le montant sous école spécialisée est donné par le canton. Selon la nouvelle loi qui entrera en vigueur en août prochain, les enfants en classe spécialisée pourront être totalement scolarisés dans la commune où se situe la classe spécialisée. Un montant a-t-il été pris en compte pour ce point ?
 - **M. Mittempergher** répond que nous n'avons pas d'information à ce sujet. Le conseil communal se renseignera sur ce point.
- **Fonction 3** : Cette fonction contient notamment les frais liés au bibliobus qui ont été augmentés en raison de l'organisation de l'activité bain de livre depuis deux ans. Les dons aux sociétés, les frais du CCRD, passeport vacances, etc. sont également dans cette fonction.

- Fonction 4 : Cette fonction ne subit pas de modifications. Elle se compose principalement de cotisations et du contrat pour le défibrillateur.
- Fonction 5 : La majorité des montants de cette rubrique est donnée par les instances cantonales. Une augmentation a été prévue pour la rubrique « retraités » car il y aura plus de jubilaires en 2024 et augmentation pour la sortie des aînés est prise en compte.
- Fonction 6 : Différents frais sont prévus notamment la réfection des nids de poules, le balayage, le nettoyage des dépotoirs. A cela s'ajoute les frais en lien avec un nouveau contrat BKW pour l'éclairage public. Un lampadaire supplémentaire sera également installé à la rue Derrière les Clos.
 - **M. D A** précise qu'il est possible de faire une cartographie de l'éclairage afin de savoir où il manquerait de l'éclairage.
 - **M. Domont Sébastien** répond que dans le cadre du contrat avec BKW, il y a de l'assistance et il sera possible de faire la demande de cette étude. Cette demande interviendra probablement dans le cadre du projet de réfection de la traversée du village.
 - **M. G N** demande si l'ajout de cette lampe est-ce une volonté du conseil ou une imposé par une norme.
 - **M. Domont Sébastien** répond que suite à un projet de construction le conseil a fait le choix d'améliorer la luminosité dans cette rue.
- Fonction 7

Eau potable : des travaux de réfection des façades de la station de pompage sont prévu. Le montant pour l'achat d'eau à Rossmaison est prévu à la hausse.

Eaux usées : Les coûts principaux sont la participation aux frais du SEDE.

Déchets : Le montant pour les déchets encombrants a été adapté sur la base des comptes 2022. Il en est de même pour la déchetterie. Une ristourne versée par le SEOD est prévue pour 2024. Celle-ci est décidée d'année en année et n'est pas garantie sur le long terme.

- **M. S J-C** souhaite savoir ce qui est encore ramassé par les encombrants. Il relève qu'il reste souvent des déchets car finalement peu de choses sont effectivement ramassées. Selon lui, tout est ramassé dans les autres communes. Le contrat peut être cassé, il ne faut pas garder une entreprise qui ne ramasse rien.
 - **M. Mitempergher** relève que Châtillon se bat pour que l'entreprise soit moins stricte dans ce ramassage. Il précise que le matériel de chantier n'est pas ramassé. Il donne l'exemple d'un tapis et de tapis tendu qui sont traités différemment. La commune paie selon le tonnage et il ne s'agit pas d'un montant forfaitaire. Si l'entreprise ramasse moins, la commune paiera moins également. Ceci ne dédouane pas le fait qu'il est effectivement difficile d'avoir un ramassage efficient.
 - **M. Domont Sébastien** se permet de donner son exemple personnel car il va au go-tri qui a des horaires d'ouvertures élargis. La situation sera la même avec la déchetterie régionale.

Cours d'eau : Des frais d'entretien de la digue sont budgétisés et un mandat de surveillance sera donné au garde forestier.

Cimetière : Le montant de la contribution communale reste inchangé

Chiens : Les frais en lien avec les poubelles pour les chiens et la taxe cantonal sont les frais de cette rubrique.

Agglo : Il s'agit de la participation communale à l'agglo.

- **Fonction 8** : Cette fonction se compose de la taxe des ouvrages collectifs car il n'y a pas de frais prévus pour 2024.
- **Fonction 9** : Les impôts ont été calculés sur la base d'une quotité à 2.00. La grande surprise de l'année concerne la péréquation financière. En effet, en 2024, la commune devra contribuer à la péréquation financière alors que la commune en a toujours été bénéficiaire. M. Mittempergher donne quelques précisions sur le calcul de la péréquation financière et la réponse du service des communes aux interrogations du conseil communal.
 - **M. Q D** demande quand le calcul de la péréquation à changer car lorsqu'il siégeait au conseil le calcul prenait d'autres éléments en considération.
 - **M. C C** demande s'il est judicieux d'augmenter la quotité au vu de ces éléments.
 - **M. Mittempergher Silvio** y répondra ultérieurement.
- **Investissements** : les différents projets envisagés pour 2024 sont évoqués. Ces investissements feront l'objet de votation lors de prochaines assemblées communales.
- **Résultat prévisible** : le budget solde sur un excédent de charges de 125'413.10.

• La quotité est proposée à 2.00 mais les autres taxes sont inchangées.

M. Mittempergher Silvio présente l'incidence de l'augmentation de la quotité selon le revenu imposable.

Il répond maintenant à M. C en précisant que cette augmentation de la quotité a pour but d'anticiper quelques futurs investissements, notamment la réfection de la traversée du village.

La parole est donnée à M. Chételat Fabien, membre de la commission des finances qui souhaite tout d'abord préciser que le calcul de la péréquation se fait sur une quotité moyenne et l'augmentation de la quotité n'influence pas le calcul de la péréquation. M. Chételat transmet ensuite l'avis de la commission des finances qui soutient la proposition du conseil d'augmenter la quotité d'impôt, ceci en lien avec les investissements futurs de la commune. Malgré une retenue durant plusieurs années, la commission de finances a revu sa position en soutenant cette augmentation.

Le président de l'assemblée donne maintenant la parole aux citoyens pour les éventuelles questions encore ouvertes :

- **M. O T** reconnaît qu'il y aura beaucoup d'investissements dans le futur mais il regrette de voir une augmentation de la quotité car tout augmente actuellement et les personnes à faibles revenus ne pourront plus subvenir à leurs besoins.
 - **M. Mittempergher Silvio** a bien conscience de cet état de fait mais tout augmente aussi pour la commune.
 - **M. O T** constate que, de manière générale, les résultats des comptes sont meilleurs que les budgets. Est-il vraiment nécessaire d'augmenter la quotité ?
- **M. G N** demande le résultat du budget avec la quotité actuelle.
 - **M. Mittempergher Silvio** donne ce résultat qui serait de CHF. 150'413.10 d'excédent de charges.
- **M. L G** souhaite connaître la part des charges imposées par le canton ou les instances supérieures.
 - **M. Mittempergher Silvio** donne une fourchette entre 60% et 70%.

La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion. Il propose à l'assemblée de procéder au vote en deux étapes. Premièrement la quotité et les taxes et deuxièmement le budget. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DECISION :

L'assemblée accepte la nouvelle quotité et les taxes pour 16 oui, 2 non et 1 abstention

L'assemblée accepte le budget 2024 tel que présenté par 16 oui, 1 non et 2 abstentions.

3. Divers

Le président donne tout d'abord la parole au Conseil pour différentes informations :

M. Frund débute en donnant deux informations :

- Place de jeux à l'école : Comme indiqué dans le dernier bulletin municipal, la place de jeux a été démontée en raison d'un mauvais vieillissement des jeux. Un projet pour la réfection de cette place de jeux est déjà en cours et sera présenté en assemblée au début de l'année prochaine pour un remplacement le plus rapide possible.
- Stores de l'école : des demandes d'offres sont en cours afin de changer rapidement les stores de l'école dont l'état se dégrade de semaine en semaine.
- **M. Mittempergher Silvio** précise que l'isolation périphérique de la partie classe de l'école est reporté pour l'instant car il y a d'autres projets à priorisés et l'état thermique des classes donne satisfaction actuellement.

M. Domont poursuit avec également deux informations :

- Traversée du village : Plusieurs secteurs ont été étudiés avec les membres du groupe citoyen. Ces secteurs vont des entrées du village (nord) à hauteur de la rue de la Chenale. Les propriétaires impactés par ce projet seront contactés prochainement afin de discuter de différents éléments avec eux. Pour la partie souterraine, l'ingénieur avance sur cette partie du projet. Le conseil communal a le souhait de pouvoir rencontrer et impliquer BKW et Swisscom dans les discussions afin de s'assurer de la bonne facture de leurs réseaux respectifs. Le but est de ne pas voir un creusage s'effectuer dès la fin des travaux. Au niveau du calendrier, une présentation à la population est envisagée à l'été 2024 puis la votation du crédit à fin 2024 – début 2025.
- SlowUp : le conseil communal a été quelque peu déçu que rien ne soit organisé en 2023 à Châtillon malgré différentes discussions avec les sociétés et appel à la population. Il a donc décidé de reprendre l'organisation du SlowUp afin de relancer la manifestation. Une recherche de bénévoles sera lancée. Plusieurs pistes ont été évoquées pour l'organisation par exemple une société reprend la partie cuisine ou un traiteur est mandaté, à voir par la suite.
- **M. S J-C** demande le coût de cette manifestation
- **M. Domont Sébastien** relève que le slowup a toujours généré du bénéfice à ce jour. La volonté du conseil est, au minimum, l'autofinancement.
- **M. S J-C** souhaiterait une exportation du slowup dans un autre district.
- **M. Domont Sébastien** précise qu'un contrat est encore en cours pour l'organisation dans la vallée. L'avenir de la manifestation sera discuté au terme de ce contrat.
- **M. G N** félicite le conseil d'avoir la volonté de préserver cette manifestation.

Le président passe maintenant la parole à l'assemblée.

- **M. S J-C** souhaite connaître les économies réalisées par l'extinction des lampes publiques et les coûts lors du rallumage des lampes.
 - **M. Domont Sébastien** répond qu'une séance d'information aura lieu au printemps 2024 sur le sujet. Le but n'est pas seulement économique, il y a d'autres questionnements notamment au sujet de la pollution lumineuse. Il précise également qu'il n'y a pas de coûts en lien avec l'allumage des lampes car elles sont toutes en LED.
 - **M. S J-C** relève que les lampes s'éteignent à 23h pour se rallumer à 00h30. Où est l'économie ?
 - **M. Domont Sébastien** précise que ce cas de figure ne se présente, normalement, qu'un soir par semaine. Il informe également l'assemblée que le programme de télégestion des lampadaires est vieillissant et un nouveau doit être mis en fonction prochainement. Ce programme présente actuellement des lacunes et n'est pas efficient actuellement. BKW a été informé du mécontentement du conseil et aucune facture ne leur sera réglée tant que ces problèmes subsisteront.
 - **M. S J-C** demande s'il n'est pas plus judicieux de laisser l'éclairage à 10%, soit au minimum.

- **M. Domont Sébastien** rappelle qu'un questionnaire a été envoyé aux citoyens et la majorité des réponses reçues demandait l'extinction totale de l'éclairage public. Le conseil a coupé la poire en deux en laissant la lumière les vendredis et samedis soir.
- **M. O T** précise qu'historiquement, les lampadaires électriques ont été installés pour améliorer la sécurité et la visibilité dans les villages. Dernièrement, trois maisons ont été cambriolées au village. Il est regrettable que les citoyens doivent s'équiper de détecteurs pour leur sécurité. Une réflexion sur le sujet est demandée, notamment avec des statistiques sur les infractions.
 - **M. Mittempergher Silvio** demande quel jour de la semaine ont eu lieu ces cambriolages
 - **M. O T** reconnaît qu'ils ont eu lieu dans la nuit d'un samedi à dimanche, quand les lampes sont allumées.
 - **M. Domont Sébastien** précise encore que la police annonce que les cambriolages n'augmentent pas lors de l'extinction de l'éclairage public. La commune de Val de Ruz, qui a été contactée par le conseil, n'a pas constaté d'augmentation des incivilités mais une augmentation de la sécurité routière. Il rappelle encore une fois qu'une séance d'information sera organisée au printemps prochain et que tous y sont invités.
 - **M. D A** demande si la solution actuelle est définitive ou non.
 - **M. Domont Sébastien** répond qu'elle l'est jusqu'à la séance d'information
 - **M. D A** relève encore que M. Domont a répondu que ce choix n'est pas seulement dû à un aspect économique
 - **M. Domont Sébastien** qu'il y a effectivement d'autres aspects et questionnements derrière ce choix.

Le président des assemblées constate que le sujet pourrait être discuté encore longuement et propose de clore ce point dans l'attente de la séance d'information que le conseil communal organisera.

- **M. R J** demande qu'un point soit prévu à l'ordre du jour de la prochaine assemblée sur ce sujet car il y a beaucoup de citoyens mécontents du choix du conseil.
 - **M. Domont Sébastien** dit encore une fois que le sujet sera développé lors d'une séance d'information.
 - **M. G N** est personnellement satisfait de ce projet et se réjouit de la séance d'information sur le sujet.
 - **M. Domont Sébastien** souhaite clore le sujet par une dernière information concernant le système de détecteurs comme installé à Courrendlin. Les coûts sont trop importants par rapport au gain. L'éclairage de Courrendlin est cité en exemple car il est surprenant de voir les lampes s'allumer avec une telle intensité.

La parole n'étant pas demandée, le président lève l'assemblée et souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2024 à tous et toutes.

Le Président lève l'assemblée il est 21h25.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Seuret

Myriame Beuret